DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
COMMUNE DE SISTERON

DMSC 2024-01-08

DÉCISION DU MAIRE

OBJET : Convention de partenariat avec l'association ART PROJECTS dans le cadre du 1er Festival d'humour « SIST'en RIRES» le 28 mars 2024 à l'Alcazar.

Le Maire de la Commune de SISTERON,

VU la délibération du Conseil Municipal, n° 2020-03-06-SG du 23 Mai 2020, conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU la proposition de l'association « ART PROJECTS » dont le siège social est 23 route de la Reyberte - 05000 GAP et représentée par Claire RELIAUD d'organiser en parallèle de « Gap'en rires » un festival du rire hors les murs à Sisteron.

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'établir une convention pour ce partenariat.

D E C I D E

ARTICLE 1 : L'association ART PROJECTS organise le 1er Festival d'humour « SIST 'en RIRES » en partenariat avec la ville de Sisteron. Il aura lieu le jeudi 28 mars 2024 à 20 heures 30 à la salle de l'Alcazar.

ARTICLE 2 : Tous les frais (cachets, droits SACEM, etc.) sont supportés par l'association « ART PROJECTS ». La ville met gracieusement à disposition la salle de l'Alcazar et garantit la présence d'un agent municipal. Les recettes de la billetterie seront encaissées par l'association.

ARTICLE 3 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

ARTICLE 4 : Ampliation en sera adressée à Madame le Trésorier, monsieur le Préfet des Alpes-de-Haute-Provence, et madame Claire RELIAUD, représentante de l'association ART PROJECTS, citée ci-dessus.

Fait à SISTERON, le 7 février 2024

Le Maire,

D. SPAGNOU.

Mis en ligne le 07/02/2024 à 11h21
REÇU EN PREFECTURE
le 07/02/2024
Application agréée E-legalite.com
99_AU-004-210402095-20240207-2024_01_08D